

l'an deux mil vingt -six
le deux avril à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. BARRE, BLANCHET, BOUSSIOUS,
CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT, DUFOURNIER, FLOHIC, GIBAUD-
AZIZA, IBRADJIAN, LAROCHE, LORIEROUX, MARTELET, MILON,
PERIOT, RICHARD

Date de convocation
26 MARS 2026

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme LECONTE a donné procuration à M. MARTELET
M. MUNIER a donné procuration à Mme FLOHIC
M. SANTINHO a donné procuration à M. COSTEDOAT

**Date d'affichage
de la convocation**
26 MARS 2026

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
3 AVRIL 2026

M. MARTELET a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 16

Votants 19

OBJET : Élection des délégués auprès du CNAS

Mme la Maire informe l'Assemblée que la commune est adhérente au CNAS (comité national d'action sociale) afin de
permettre aux agents de bénéficier d'un comité d'entreprise.
Les statuts du CNAS prévoient que la commune soit représentée par un délégué « élu » et un délégué « agent ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du CNAS,

Considérant les candidatures de :

- Déléguée « élu » : Mme Karine FLOHIC
- Déléguée « agent » : Mme Deborah DELABRE

À l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au vote au scrutin secret,

ELIT déléguées auprès du CNAS,

- Déléguée « élu »: Mme Karine FLOHIC
- Déléguée agent : Mme Deborah DELABRE

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 3 avril 2026

La Maire
Claire CHERET



Le secrétaire de séance
Thomas MARTELET



Mis en ligne le 03/04/2026 à 16h08

REÇU EN PREFECTURE
le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com